

Cégep de Saint-Laurent

POLITIQUE

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE RELATIVE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LA RECHERCHE		DATE : Le 25 NOVEMBRE 2009 SECTION : Politique NUMÉRO : P107 PAGES : 8
SERVICE ÉMETTEUR : Direction des études	ADOPTION : C.A. 385-7.9 25 novembre 2009	MODIFICATIONS :
DESTINATAIRES : Conseil d'administration Cadres Bibliothèque Site Web du Collège		

Dans ce document, il est fait du masculin un usage épïcène

0. PRÉAMBULE

La présente politique est complémentaire à la politique institutionnelle d'intégrité dans la recherche. En effet, le Collège entend répondre aux exigences des principaux organismes subventionnaires en matière d'intégrité et faciliter l'accès aux subventions de recherche. Cette politique constitue avant tout un outil pour les chercheurs de la communauté collégiale.

La présente politique entrera en vigueur le jour de sa sanction par le conseil d'administration du Collège.

1. OBJECTIFS

Les conflits d'intérêts peuvent se présenter à différentes étapes du processus de recherche. Dans le contexte actuel, où les établissements d'enseignement supérieur et les gouvernements encouragent de nouvelles formes de financement, notamment avec les entreprises privées, il importe de se pencher sur l'influence de ces formes d'investissement.

En appliquant cette politique, le Collège poursuit les objectifs suivants :

- promouvoir l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition;
- exposer les procédures et les conduites appropriées en cas de situations réelles, apparentes ou éventuelles de conflits d'intérêts.

2. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique à toutes les opérations reliées aux activités de recherche conduites sous les auspices du cégep de Saint-Laurent. Toute personne participant à des activités de recherche de nature pédagogique, fondamentale (disciplinaire ou interdisciplinaire), technologique, appliquée et institutionnelle, doit se conformer à cette politique.¹

3. DÉFINITIONS

Un conflit d'intérêts est une « situation qui présente ou peut être raisonnablement perçue comme présentant un risque réel dont un intérêt personnel entrave le jugement (du chercheur).²» Soulignons également que les conflits d'intérêts ne concernent pas uniquement des questions d'ordre financier. Que ces situations soient réelles, apparentes ou éventuelles, elles peuvent entraver le processus de recherche et porter atteinte à l'image du chercheur et de l'établissement dont il fait partie.

Sont reconnues comme des situations réelles, apparentes ou éventuelles de conflits d'intérêts :

- l'utilisation des services administratifs ou techniques et du matériel du Collège à des fins personnelles ou pour des travaux rémunérés par des organismes externes au Collège;
- l'utilisation à des fins personnelles d'informations jugées confidentielles et obtenues dans le cadre d'activités de recherche;
- le travail exécuté par des collaborateurs aux activités de recherche pour les fins personnelles du chercheur;
- la participation du chercheur à des activités reliées à son domaine de recherche dans le but d'obtenir des gains et des bénéfices personnels;
- les personnes impliquées dans le projet de recherche sont à la fois juges et parties;
- le chercheur ou les collaborateurs aux activités de recherche acceptent un présent ou un avantage quelconque d'une institution ou organisme extérieur au Collège ou de l'organisme subventionnaire;

¹ Les étudiants qui effectuent des travaux de recherche dans le cadre de cours crédités au collégial ne sont pas visés par la présente politique, mais sont invités à en respecter l'esprit.

² Groupe de travail sur les conflits d'intérêts en matière de propriété intellectuelle et de commercialisation, *Rapport préliminaire. Lignes directrices pour la commercialisation de la recherche médicale*, chapitre III, section B, 1996, cité par Sonia Audy, *op.cit.*, p.56.

- les traitements de faveur et les traitements discrétionnaires face à une ou des personnes de l'entourage immédiat du chercheur dans le cadre de ses fonctions;
- l'utilisation du nom du Collège, ses symboles ou ses emblèmes, à des fins personnelles.

4. RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS

En cas de conflits d'intérêts, le Collège peut envisager les mesures suivantes :

- changer les termes du contrat ou du projet ou du plan de recherche;
- mandater un observateur externe pour le suivi des activités de recherche;
- retirer certaines ou toutes responsabilités au chercheur ayant une influence sur l'orientation des activités de recherche;
- arrêter temporairement les activités de recherche de la personne concernée tant que celle-ci, ou un proche de celle-ci, conserve des intérêts personnels en lien avec le projet de recherche.

Responsabilités du chercheur :

- informer la Direction des études d'une situation réelle, apparente ou éventuelle de conflit d'intérêts;
- démontrer de la transparence à l'égard des sujets de recherche face à une telle situation;
- faire des choix entre des intérêts, des engagements ou des responsabilités qui sont incompatibles avec ses fonctions officielles.

Responsabilités du comité d'éthique de la recherche (CÉR)³ :

- mettre les personnes en garde de toute situation réelle, apparente ou éventuelle de conflit d'intérêts;
- exercer un suivi éthique en exigeant que les participants soient informés de tout conflit d'intérêts réel, apparent ou éventuel.

³ Le fonctionnement de ce comité est expliqué dans la *Politique institutionnelle d'éthique de la recherche avec des êtres humains* du cégep de Saint-Laurent. Voir notamment la section 8.1 de cette politique.

ANNEXE I

Déclaration de conflit d'intérêts⁴

 **Cégep de
Saint-Laurent**

Section 1 : Identification du déclarant

Nom, prénom : _____
Département ou service : _____
Fonction : _____
Date : _____

Section 2 : Description de la situation

La présente section a pour but de préciser les motifs de toute situation réelle, apparente ou éventuelle de conflit d'intérêts. Si ces motifs impliquent des relations avec des personnes de l'entourage immédiat, des tiers ou des entreprises, veuillez fournir toutes les informations et toutes les pièces justificatives pertinentes.

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et tel que mentionné à l'annexe I de la présente politique, le Collège ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement des personnes concernées. Afin de respecter l'esprit de cette loi, la personne devra compléter un formulaire d'attestation (section 3 du présent document).

Les informations suivantes sont nécessaires pour l'évaluation d'un conflit d'intérêts réel, apparent ou éventuel.

- le nom des personnes de l'entourage, des tiers ou des entreprises concernés;
- la nature des relations avec ces derniers;
- la nature de vos activités et rémunération associée (bénéfices personnels);
- les détails concernant des avantages financiers pertinents (présent, bien matériel, compensations financières, honoraires, etc.);
- les détails concernant certains traitements discrétionnaires projetés ou anticipés;
- les détails concernant l'utilisation projetée ou anticipée des services administratifs ou techniques et du matériel du Collège;
- l'utilisation à des fins personnelles d'informations jugées confidentielles et obtenues dans le cadre d'activités de recherche.

⁴ Cette fiche de déclaration s'inspire en grande partie de l'annexe B de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* de l'Université du Québec en Outaouais, 1995. Elle est ici reproduite avec l'autorisation de l'Université.

Je, soussigné(e), estime être en situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou éventuel pour les motifs suivants :

Section 3 : Attestation d'une personne de l'entourage, d'un associé ou d'un tiers

Je soussigné(e) : _____

(nom de la personne)

atteste de la véracité des renseignements contenus dans ce document et accepte qu'il y soit inclus des précisions sur mes intérêts et avantages financiers pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts réel, apparent ou éventuel pour :

(nom du déclarant)

en tant que chercheur ou personne associée aux activités de recherche eu égard à ses fonctions officielles envers le Collège.

Je comprends que ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c A-2.1). Je consens à ce qu'ils soient utilisés par le cégep de Saint-Laurent pour déterminer si :

(nom du déclarant)

est en situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou éventuel.

Si, ultérieurement à la présente déclaration, les circonstances changent et requièrent des réponses différentes, je m'engage à soumettre une déclaration révisée.

Signature

Date

Section 4 : Signature du déclarant

Je déclare avoir lu la *Politique institutionnelle d'intégrité dans la recherche* du cégep de Saint-Laurent ainsi que les annexes s'y rattachant. Je comprends que les informations fournies dans la présente *Déclaration de conflit d'intérêts* sont requises pour des fins d'application de cette politique. Les renseignements personnels qu'elle contient sont protégés par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c A-2.1). Je consens à leur utilisation par le Collège aux seules fins de déterminer s'il existe ou non une situation réelle, potentielle ou éventuelle de conflit d'intérêts.

Dans l'éventualité où la diffusion de certaines informations est considérée appropriée pour gérer un conflit déclaré, je comprends que je serai consulté et que j'aurai l'occasion de donner un consentement éclairé.

Signature

Date

Section 5 : Demande d'avis (réservée au cadre responsable de la recherche)

Je soussigné(e) : _____
(nom, prénom)

Fonction, département ou service : _____

Demande l'avis de :

(nom, prénom)

Sur les motifs décrits dans la présente *Déclaration de conflit d'intérêts*

Signature

Date

Section 6 : Avis

Je soussigné(e) : _____
(nom, prénom)

déclare avoir pris connaissance de la présente *Déclaration de conflit d'intérêts*.

À mon avis les faits décrits :

- ne constituent pas une situation de conflit d'intérêts;
- constituent une situation de conflit d'intérêts réel;
- constituent une situation de conflit d'intérêts potentiel;
- constituent une situation de conflit d'intérêts éventuel.

Pour gérer cette situation, je recommande les mesures suivantes :

Signature

Date

Section 7 : Acceptation des mesures par le déclarant

Je soussigné(e) : _____
(nom, prénom)

signataire de la présente *Déclaration de conflit d'intérêts*, déclare être en accord sur les mesures décrites ci-dessus et m'engage à les appliquer et à les respecter.

Signature

Date